

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORT

MISE EN DEMEURE N° 01

Le bureau d'étude BELBAHI Mohamed Zerrouk, sise à hay en-nasr zone 5A N° 112/ CHLEF, titulaire de la convention n° 71/2013 approuvé le 05/05/2013, chargé de l'étude et suivi pour la réalisation d'une maison de jeunes type 03 à Taouagrite, suite aux diverses constatation relative du projet :

- Vu l'abondons total du chantier.
- Vu non dépôt des rapports de suivi, ce qui rend peux plausible sa livraison dans les délais prévus. Ce fait témoigne d'une négligence et d'une absence totale du B.E.T chargé de la mission de suivi, malgré l'importance et l'intérêt accordés à ce projet.

Est mise en demeure :

- Le BET BEKHEDDA Djamel, doit respecter les obligations par contrat et règlement relatifs à la maitrise d'ouvre.

Un délai de quarante huit (48) heures est accordé au bureau d'études, à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation du contrat de suivi sera prononcée aux torts exclusifs de bureau d'études.